

CENTRE DE TRI INTERDÉPARTEMENTAL DES DÉCHETS MÉNAGERS RECYCLABLES TRI VAL DE LOIR(E)

Inauguré le 12 avril 2024



Edito

Trop souvent, nos collectivités territoriales traitent du « déchet » sans enthousiasme et sans perspective, seulement mues par le respect d'obligations réglementaires ou de prescriptions de circonstances.

Soyons heureux et satisfaits que les élans nous ayant encouragés à la construction du centre de tri de Parçay-Meslay aient été plus nobles et plus ambitieux.

« Notre centre de tri répond pleinement aux besoins des 950 000 habitants répartis sur les départements de l'Indre et Loire, du Loir et Cher et de la Sarthe. »



Un équipement aujourd'hui édifié, que nous sollicitons efficace, performant, robuste, territorial et sous maîtrise publique.

Alors bien sûr, le temps nous aura été nécessaire. Réunir 13 collectivités de culture, de taille et de statut juridique différents, n'est pas chose aisée.

Mais toujours est-il que si la volonté soutient l'action, l'ambition d'aboutir nous a toujours habité. Un projet qui entre 2012 et 2018 (certes un temps qui peut paraître long) n'a cessé de murir, de s'affiner, dont les contours se sont dessinés plus précis lors de chacune de nos rencontres, mais sans jamais brader l'intérêt collectif.

De la nécessaire recherche de satisfaction de nos besoins individuels, nous avons fait émerger un grand projet de territoire, au service de toutes nos collectivités associées au sein d'une Société Publique Locale (SPL).

Un projet territorial, mais aussi et surtout solidaire. Et ce n'est pas la moindre de nos fiertés que d'avoir construit une organisation pour laquelle la mutualisation, l'égalité de traitement entre les territoires urbains et ruraux constitue une valeur cardinale.

Tout autant, nous nous engageons à ce que notre centre de tri trouve sa place au sein du tissu économique régional, dans la mobilisation nécessaire à la réussite d'une économie circulaire vertueuse.

Par nos efforts conjoints, nous avons su mobiliser les moyens financiers nécessaires et convaincre nos partenaires l'ADEME, CITEO et la Région Centre Val de Loire, via le FEDER, de nous accompagner dans cette réalisation.

TRI VAL DE LOIR(E) peut être confiante, le centre de tri de Parçay-Meslay répond pleinement aux besoins de tri et de valorisation des déchets ménagers recyclables des 950 000 habitants répartis sur les départements de l'Indre et Loire, du Loir et Cher et de la Sarthe.

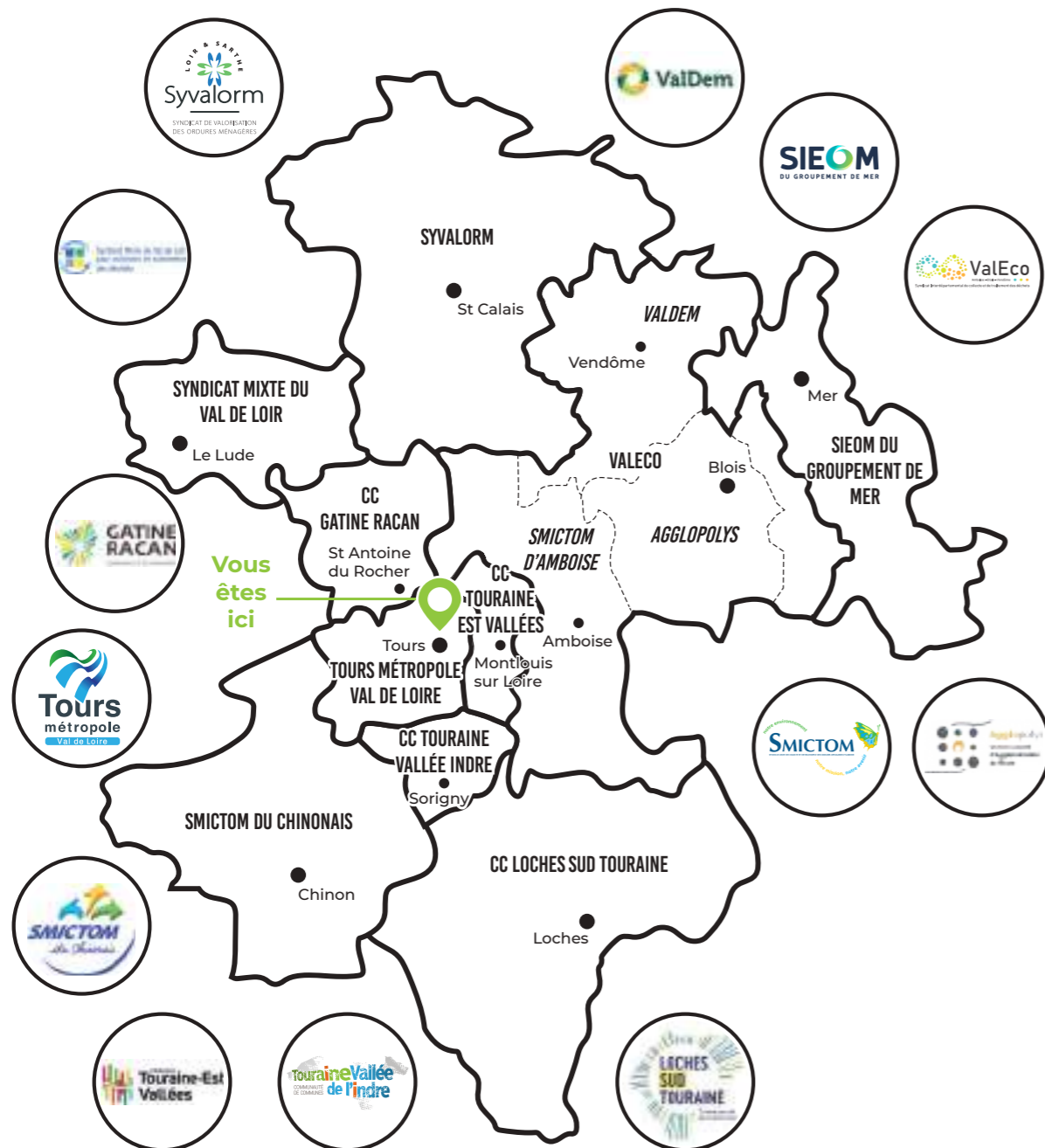
« L'égalité de traitement entre les territoires urbains et ruraux constitue une valeur cardinale. »

Thierry Boulay
Président Directeur Général
TRI VAL DE LOIR(E)



SOMMAIRE

Edito du Président Directeur Général	3
Carte du territoire	6
Liste des administrateurs	7
La Genèse du projet	8 - 12
De nouvelles orientations nationales	8
Comprendre	9
Convaincre	10 - 11
Création de la SPL TRI VAL DE LOIR(E)	11 - 12
Un projet sur les rails	12 - 14
Le centre de tri - TRI VAL DE LOIR(E)	14 - 23
La structure	14 - 15
Les objectifs	15
La construction	16 - 18
Le fonctionnement	19 - 21
Les relations entre les collectivités et TRI VAL DE LOIR(E)	20 - 21
La communication et la sensibilisation	21 - 22
Le parcours des déchets recyclables	23



SUR LA PÉRIODE

M. Martin COHEN	Depuis le 5 novembre 2020
M. Gerard DAVIET	Depuis le 5 novembre 2020
M. Patrick DELETANG	Du 7 janvier 2019 au 5 novembre 2020
M. Benoit FAUCHEUX	Du 5 novembre 2020 au 6 septembre 2022
M. Bruno FENET	Depuis le 7 janvier 2019
M. Jean-Luc GALLIOT	Du 7 janvier 2019 au 5 novembre 2020
M. Patrick LEFRANCOIS	Depuis le 17 mars 2023
Mme Francine LEMARIE	Du 7 janvier 2019 au 30 septembre 2021
M. Benoist PIERRE	Du 30 septembre 2021 au 17 mars 2023
Mme Danielle PLOQUIN	Depuis le 7 janvier 2019
M. Didier VALLEE	Du 7 janvier 2019 au 5 novembre 2020

Mme Anne BAYON DE NOYER	Depuis le 20 mars 2024
M. Jean-Michel BERNABOTTO	Du 7 janvier 2019 au 5 novembre 2020
M. Thierry BOULAY	Depuis le 7 janvier 2019
M. Yann LAFFONT	Depuis le 5 novembre 2020
M. Vincent LOUAULT	Du 5 novembre 2020 au 1er octobre 2023
M. Christian MARY	Depuis le 7 janvier 2019
M. Claude MICHEL	Du 7 janvier 2019 au 5 novembre 2020

M. Laurent GAUTHIER	Depuis le 5 novembre 2020
Mme Odile HUPENOIRE-BONHOMME	Du 7 janvier 2019 au 5 novembre 2020
M. Michel ODEAU	Depuis le 7 janvier 2019

M. Jean-Marie CARLES	Du 7 janvier 2019 au 5 novembre 2020
M. Patrick JARRY	Du 5 novembre 2020 au 31 décembre 2023

M. Loïc BABARY	Depuis le 7 janvier 2019
-----------------------	--------------------------

M. Jean HUREL	Du 7 janvier 2019 au 5 novembre 2020
M. François LALOT	Depuis le 5 novembre 2020

M. François OLIVIER	Depuis le 6 septembre 2022
----------------------------	----------------------------

M. Alain ESNAULT	Du 7 janvier 2019 au 5 novembre 2020
Mme Sylvie GINER	Depuis le 5 novembre 2020

M. Claude DENIS	Du 7 janvier 2019 au 5 novembre 2020
M. Pascal HUGUET	Depuis le 5 novembre 2020

M. Eric LAPLEAU	Depuis le 5 novembre 2020
M. Antoine TRYSTRAM	Du 7 janvier 2019 au 5 novembre 2020



La genèse d'un projet

Jean-Luc GALLIOT

Président Directeur Général de la SPL TRI VAL DE LOIR (E) - 2019-2020
Président de Touraine Propre – 2001-2020
Vice-Président de Tours Métropole - 2001-2020

L'inauguration du centre de tri de TVL est l'aboutissement d'un long processus débuté en Indre et Loire il y a près de 12 ans, avant d'être rejoint par des syndicats du Loir et Cher et de la Sarthe qui peuvent se féliciter du travail en commun ayant permis la concrétisation de ce projet innovant et exemplaire.

L'histoire débute quand le SMITOM d'Amboise, à la suite de la fermeture d'un centre de tri privé à Montlouis sur Loire, se porte candidat auprès du Conseil Général, à l'accueil d'un nouvel établissement sur son site de la Boitardière. Une étude fut immédiatement lancée par le syndicat mixte Touraine Propre afin d'examiner l'opportunité et la faisabilité d'une implantation sur son territoire d'un nouveau centre de tri à maîtrise d'ouvrage publique.

Le plan départemental, sur le point d'être adopté, ne prévoyait aucun établissement supplémentaire. L'agglomération tourangelle disposait d'un centre de tri modernisé en 2010 qui répondait à ses besoins. Les structures syndicales de la région disposaient toutes d'exutoires et de solutions de recyclage des déchets issus de leurs collectes sélectives. Le gisement à capter par un nouvel équipement à Amboise était estimé à moins de 20 000 tonnes, ce qui ne justifiait pas selon les bureaux d'études et l'ADEME, de nouveaux investissements.

De nouvelles orientations nationales

Pour augmenter ce gisement, le SMITOM d'Amboise allait nouer des contacts avec des syndicats limitrophes du Loir et Cher et de la Sarthe susceptibles d'être intéressés par de nouvelles solutions de tri. Une démarche qui allait susciter l'intérêt de ValDem, ValEco et du SMIRGEOMES.

Nous étions déjà fin 2014 quand, après une expérimentation nationale, à laquelle avait participé le centre de tri tourangeau de la Grange David, l'ADEME et Eco-Emballages (ex-CITEO) annoncèrent des modifications profondes des politiques de tri. Ces orientations ont été présentées lors d'une réunion d'information organisée par Touraine Propre le 1^{er} février 2015. Les participants découvrirent lors de ces rencontres que leurs équipements allaient devenir obsolètes et qu'ils allaient devoir repenser leurs stratégies.

Pour « changer de braquet », les décideurs nationaux annoncèrent notamment l'élargissement des consignes de tri à tous les emballages, la division par 2 du nombre de centres de tri en France dans la prochaine décennie, avec des équipements plus automatisés.

Aux collectivités locales de s'adapter quand 2 ans plus tôt, on leur expliquait qu'il était urgent ...de ne rien faire. Un passage obligé sous peine de perdre les homologations des éco-organismes.

Le centre de tri de la Grange David devint subitement obsolète et les petits établissements des autres syndicats, menacés de fermeture (Loches, Chinon...)

Comprendre

Quel projet ?

Si la réflexion avait débuté dès 2012, une nouvelle étude de faisabilité juridique, technique et économique allait devoir être engagée sur la base d'un nouveau cahier des charges. Une étude confiée, après mise en concurrence, au groupement Trident Service, BRG et Galia. Une démarche qui sera précédée de plusieurs mois de concertation et d'échanges pour fédérer tous les syndicats et intercommunalités susceptibles d'être concernés. Des adhérents de Touraine Propre aux collectivités du Loir et Cher et de la Sarthe qui avaient manifesté leur intérêt pour ce projet.

Détail important, nous étions en pleine période électorale des municipales 2014 pouvant conduire à la remise en cause de tous les projets. Des changements de gouvernance intervinrent dans les collectivités concernées nécessitant de faire adhérer les nouveaux élus à la démarche, d'expliquer, réexpliquer, justifier...

En 2015, après un état des lieux et un rapport sur les aspects juridiques, deux scénarios furent analysés : construire un seul centre de tri de 47 000 tonnes ou 2 centres de tri de 21 000 et 26 000 tonnes.

L'étude conclura que la meilleure solution économique et environnementale serait de construire un centre de niveau départemental (voire interdépartemental) sur l'agglomération tourangelle, qui représentait à elle seule 50% du gisement de déchets à trier sur le périmètre étudié.

Fin janvier 2016, le groupement constitué pu consulter l'avis de ses membres et ses partenaires potentiels. La grande majorité se prononça pour la construction d'un centre de tri interdépartemental unique, sans préciser sa future localisation. L'ADEME refusait quant à elle, l'hypothèse de 2 établissements de taille moyenne à Tours et Amboise, à si faible distance.

Quelle structure juridique ?

L'étape suivante consista à définir la structure juridique qui permettrait d'associer des syndicats de collecte et de traitement implantés dans 3 départements et 2 régions (Centre Val de Loire et Pays de la Loire).

De multiples réunions furent programmées pour analyser les méandres du droit et rechercher la structure juridique adaptée à ce contexte très particulier. Les délégués syndicaux devinrent ainsi experts en termes de connaissance des statuts des syndicats mixtes, des groupements d'intérêt public, de SEM, des Ententes intercommunales, des DSP, PPP, CREM, et autres SEMOP... Pour que les juristes consultés préconisent enfin le choix d'une Société Publique Locale (SPL), seul cadre juridique adapté à la création d'un tel équipement par des collectivités aussi diverses.

Quel site d'implantation ?

S'il était désormais acquis que le nouvel équipement devrait s'implanter sur le périmètre de Tour(s) Plus, il restait à définir les sites d'accueil potentiels. Une nouvelle étude fut confiée, par la communauté d'agglomération, au cabinet Merlin qui examina différentes hypothèses.

Ces études démontrèrent que le site existant de la Grange David, situé en zone inondable, ne pouvait pas répondre aux obligations du cahier des charges du futur équipement.

Plusieurs autres sites furent analysés, sans qu'aucune des solutions évoquées ne donne véritablement satisfaction en raison de contraintes techniques ou des délais prévisibles de

maitrise foncière.

Finalement, l'intérêt se porta sur le Cassantin, à Parçay-Meslay/Chanceaux sur Choisille, sur des terrains immédiatement disponibles et facilement accessibles à proximité des axes routiers majeurs (A.10- A.28- RD 910).

A la fin 2017, les clignotants s'affichaient enfin au vert pour engager une phase plus opérationnelle.



Visite du terrain dans la zone du Cassantin par les actionnaires, le 4 juin 2019

Convaincre

Après cette très longue phase d'études, de concertation, d'expertises, était venu le temps des décisions : où ? comment ? avec qui ? avec quels financements ?

Une étape décisive intervint avec la définition du périmètre définitif de la future SPL. La démarche engagée avait en effet suscité la curiosité de plusieurs syndicats voisins qui viendront observer les modalités de mise en œuvre de ce projet anticipateur : SMIEOM Val de Cher, SMICTOM de Sologne, syndicat de Mer, ville de Romorantin-Lanthenay...

A l'issue des consultations toutes les communautés de communes d'Indre et Loire (hors Bourgueillois), une grande partie du département du Loir et Cher, et un syndicat de la Sarthe, sur un bassin de 900 000 habitants décident d'unir leurs efforts et leur destin sur le tri des déchets en acceptant un projet commun.

En mai 2017, Philippe Briand, Président de la métropole, avait accepté une proposition décisive : celle de la péréquation des coûts de transports qui pourrait figurer dans les consultations à venir. Une main tendue qui allait emporter la décision des syndicats ruraux plus éloignés du futur équipement que les communes de l'agglomération tourangelle.

Pour ne pas retarder le projet, la métropole allait s'intéresser à la maîtrise foncière des terrains nécessaires sur le site du Cassantin, en levant les réticences de la société d'économie mixte propriétaire de la ZAC et des élus locaux.

Ce projet structurant n'étant pas inscrit au SCOT de la métropole (approuvé en 2013), il fallait convaincre les maires de Chanceaux et Parçay-Meslay, d'accepter un équipement de valorisation des déchets sur ce territoire. Quelle que soit sa nature, l'annonce d'un projet de traitement et de valorisation des déchets véhicule une image négative, des risques d'atteintes à l'environnement... Chaque élu comprend bien que des équipements sont indispensables,

qu'il faut répondre aux réglementations et obligations nationales... mais de préférence sur la commune voisine.

Plusieurs réunions furent donc programmées avec les élus du secteur, le Président de la SET, le maire de Tours, le conseil municipal de Parçay-Meslay, dont une réunion publique, pour expliquer, démontrer, que ce futur centre de tri n'aurait aucun impact sur ce parc d'activités et ses voisins déjà fortement colonisés par des entreprises de transports et de logistique bien plus polluantes qu'une installation de tri des déchets.

Le débat devint assez tendu quand il fut évoqué la possibilité d'implanter sur le même site une usine de valorisation des déchets ultimes de l'agglomération (de type méthanisation-CSR) prévue au plan départemental adopté en 2014. Un regroupement qui pouvait paraître de bon sens en optimisant la réserve foncière, en générant des synergies de process et des économies d'échelle.

Cette volonté de dialogue allait se concrétiser par un programme de visites d'installations existantes qui conduiront les élus intéressés à La Roche sur Yon, Le Rheu, La Rochelle, Angoulême, pour découvrir des centres de tri de dernières générations ; et de Montpellier, à Hénin Beaumont, Bayonne, Kalenberg en Allemagne, pour comprendre le fonctionnement des usines de méthanisation en activité.

Création de la SPL Tri Val de Loir(e)

La candidature de la commune de Mettray à l'accueil d'une usine de méthanisation-CSR aux Gaudières convainquit définitivement Bruno Fenet, maire de Parçay-Meslay, et son équipe municipale d'accueillir le futur centre de tri au Cassantin. Cet accord dont il doit être vivement remercié, constitua une étape déterminante pour l'aboutissement de ce projet.

Le 12 décembre 2017, la métropole se portait acquéreur de 72 000 m² de terrains dans la ZAC du Cassantin, avec un engagement de revente de cette emprise foncière à la future SPL au prix d'achat initial. Une démarche anticipatrice pour ne pas retarder le projet.

Une nouvelle AMO* allait pouvoir être lancée pour la création de la SPL, permettant de définir concrètement les éléments constitutifs de cette structure : statuts, règlement intérieur, organigrammes, choix d'un commissaire aux comptes, composition du conseil d'administration, calendrier de mise en œuvre, recrutement du personnel...

Toute l'année 2018 fut ainsi consacrée à cette nouvelle étape administrative et juridique.

La participation financière de chaque syndicat au sein de la future SPL fut établie, permettant de délibérer et de se prononcer sur son adhésion à cette SPL qui prit le nom de Tri Val de Loir(e).

Un délai aussi nécessaire pour que les élus et les techniciens apprivoisent un mode de gestion « privé » de cette structure nouvelle, assez éloignée de la comptabilité publique applicable aux intercommunalités.

Le 7 janvier 2019, les présidents de 11 structures actionnaires, réunis au siège de Tours Métropole, en présence des représentants de l'ADEME, de CITEO, des services de l'Etat, de la Région et du Département, purent enfin sceller le pacte fondateur de la SPL.

* Assistance à Maîtrise d'Ouvrage



Signature de la création de la SPL TRI VAL DE LOIR(E), le 7 janvier 2019

8 résolutions seront mises aux voix et adoptées à l'unanimité dont l'élection du premier PDG (moi-même) et des vice-présidents : Thierry Boulay (ValDem) et Michel Odeau (SYVALORM).

Les 3 départements furent ainsi représentés au sein de l'exécutif de la structure. De nouvelles échéances municipales se rapprochèrent rapidement, mais la SPL n'entendait pas ralentir le rythme de ses travaux. On sait que les périodes électorales sont propices à des remises en cause, des retards, voire à l'abandon des projets étudiés par les équipes précédentes. Pour éviter ces menaces, la SPL se réunit régulièrement pour faire avancer les dossiers et les rendre irréversibles. Un calendrier qui fut aussi fortement perturbé par la pandémie du COVID19.

Un projet sur les rails

La gestion des « affaires courantes » mobilisa l'énergie des délégués : ouverture d'un compte bancaire, modalités d'emprunts, évolutions statutaires, recherches de financements publics possibles... Une énième étude sera notamment confiée au cabinet CG Consulting afin d'identifier les éventuelles aides européennes et autres dispositifs susceptibles d'être mobilisés pour réduire la facture.

Des études complémentaires furent également confiées à l'Agence d'Urbanisme de Tours pour réfléchir à l'intégration paysagère sur le site et émettre des avis sur les projets architecturaux, afin de répondre aux interrogations des élus parcellons, car le projet se situe non loin de la Grange de Meslay et de ses périmètres de protection.

Tout sera mis en œuvre pour que le marché public global pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'un centre de tri interdépartemental des déchets ménagers recyclables soit lancé au plus vite, et impérativement avant que les électeurs se rendent aux urnes en mars 2020. Une nouvelle AMO fut confiée au groupement SETEC-Finance Consult pour accompagner la SPL dans cette dernière phase pré-opérationnelle.



Conseil d'administration du 15 juillet 2019 à la mairie de St Cyr sur Loire

4 candidatures furent enregistrées avant la date de remise des offres initiales le 15 janvier 2020 : GEVAL (groupe Véolia), SUEZ, COVED (Groupe PAPREC) et VALEOR (Pizzorno). Sans attendre, la commission d'appel d'offre de la SPL se réunira en janvier et février 2020 à la mairie de Saint Ouen les Vignes, puis au siège de Tours Métropole, pour définir les critères d'analyse des offres et auditionner les équipes candidates.



Assemblée générale ordinaire du 2 mars 2020 pour l'approbation des comptes 2019 en mairie de Notre Dame d'Oe

En raison de la pandémie, les élus de la SPL, toujours en fonction en juillet 2020, se réunirent une dernière fois à Blois pour une première analyse des offres enregistrées. Ce fut la dernière séance pour certains élus dont le PDG qui suivait ces réflexions depuis plus de 8 ans...



Dernier conseil d'administration sous la Présidence de Jean-Luc GALLIOT

Les dés étaient jetés : le 2^{ème} tour des élections municipales s'était déroulé le 28 juin 2020 avec une abstention record et des changements politiques importants au sein de certaines collectivités... dont Tours Métropole Val de Loire.

L'installation du nouveau conseil d'administration et le passage de relais avec la nouvelle équipe se déroulèrent le 5 novembre 2020 au Centre de Vie du Sanitas à Tours. Thierry BOULAY, fut élu à la présidence de la SPL.

Jean-Luc GALLIOT

Le centre de tri - TRI VAL DE LOIR(E)

La structure

Comme l'a indiqué Monsieur GALLIOT dans la genèse de ce dossier, les collectivités ont réfléchi depuis 2015 sur le projet qu'elles souhaitent mettre en place et surtout la manière de le construire juridiquement pour répondre aux objectifs communs des collectivités énoncés ci-après, tout en laissant à chacune leurs compétences.

Il était ainsi primordial de permettre la mutualisation des activités de tri et de valorisation tout en laissant chaque collectivité adhérente libre de déployer et piloter la collecte, la communication et la politique de prévention cohérentes avec leur territoire, ses contraintes et leurs choix politiques.

Pour étudier les différentes options, leurs avantages et inconvénients, un travail important a été réalisé par les techniciens et plus particulièrement l'équipe alors détachée sur ce dossier, composée de Marie-Laure MALTERRE, Ghislaine CORPS, Daniel VIORA et Rémy CUBERO.

Grâce à ce travail, la notion de Société Publique Locale était donc choisie pour construire

une structure autonome, dédiée à ses activités et surtout dirigée par ses collectivités à la fois clientes et actionnaires. Au-delà du service public de tri et valorisation que TRI VAL DE LOIR(E) doit mettre en place, cette organisation permet également de mener cette activité de manière autonome et économiquement équilibrée afin d'apporter un service au prix le plus juste pour les collectivités et donc pour les administrés. Ce type de structure apporte également une grande souplesse et une réactivité importante. Ceci nous a ainsi permis d'intégrer en mai 2022, le Syndicat Mixte Val de Loire et cela en moins de 6 mois.

Les Sociétés Publiques Locales sont depuis des années reconnues pour la gestion de services publics et désormais pour le tri. Membre de la Fédération des EPL, TRI VAL DE LOIR(E) échange et partage ainsi avec une dizaine de SPL en charge du tri de recyclables ménagers sur la moitié ouest de la France.

Les objectifs

La création des statuts de TRI VAL DE LOIR(E) a permis de définir les objectifs de la SPL :

- Apporter une mutualisation la plus large afin d'optimiser la performance et la valorisation, le coût de tri et du transport
- Permettre à toutes les collectivités d'être actrices de la stratégie de la SPL et ainsi de maîtriser le coût de tri
- Garantir un même coût de service à tous les usagers
- Porter l'ensemble des investissements, faire construire l'outil nécessaire à la réalisation du tri et suivre la bonne exécution des activités opérationnelles



- Suivre la qualité des flux apportés par chaque collectivité et accompagner ces dernières pour réduire les refus et améliorer la valorisation
- Gérer les recettes et le coût des refus à associer à chaque collectivité en fonction de cette qualité
- Rechercher et proposer les meilleures filières de reprises des recyclables et de valorisation énergétique des refus
- Suivre la performance de l'installation
- Veiller aux évolutions légales, environnementales et techniques pour maintenir ces objectifs
- Être à l'écoute du territoire (collectivités et acteurs économiques) pour améliorer la réutilisation locale des ressources et développer les opportunités d'économie circulaire

La construction

Sur le terrain, la première étape consistait à lancer la construction du futur outil industriel nécessaire.

Accompagnée par le Bureau d'Etudes  **setec energie environnement**,  **sensei**,  **FINANCE CONSULT**, TRI VAL DE LOIR(E) a mené d'octobre 2019 à mai 2021 une consultation (Marché Public Global de Performances) pour choisir un groupement en charge de la construction et de l'exploitation du site durant les 6 premières années. Ce choix s'est porté sur le groupement des entreprises COVED-PAPREC, EIFFAGE Construction et BREUST CHABRIER Architectes. Il intègre de nombreuses autres entreprises dont AKTID constructeur du process de tri et PELLENCST fournisseur des trieurs optiques qui sont les équipements au cœur du tri.



Ce groupement a réalisé de mai 2021 à avril 2022 les démarches administratives et les études d'exécution nécessaires au lancement des travaux qui a eu lieu le 27 avril 2022.



Pendant cette période, TRI VAL DE LOIR(E) allait acquérir en décembre 2022 son terrain de 5ha réservé pour ce projet sur la zone du Cassantin de Parçay-Meslay et idéalement placé.

Par la suite, les travaux se sont déroulés avec comme grandes étapes :



- De mai à juin 2022 : terrassement, préparation des réseaux et des fondations



- De juillet à décembre 2022 : élévation des différentes parties du bâtiment



- De janvier à février 2023 : réalisation des dalles des 3 halls



- De février à septembre 2023 : réalisation de l'intégralité du process

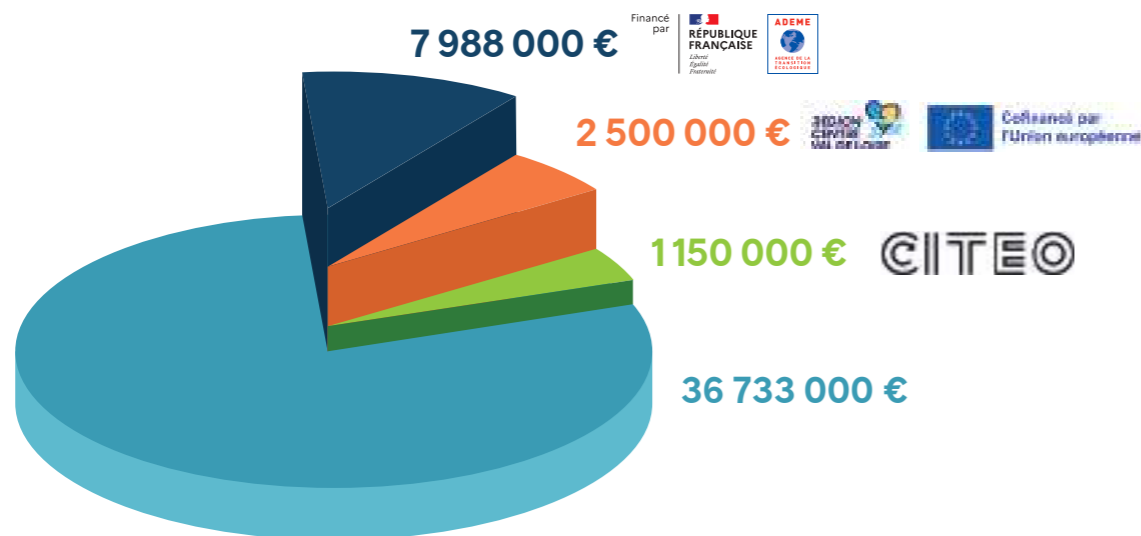


- D'octobre à décembre 2023 : montée en régime et réglage du process
- De décembre 2023 à janvier 2024 : Essais et mise en service industrielle

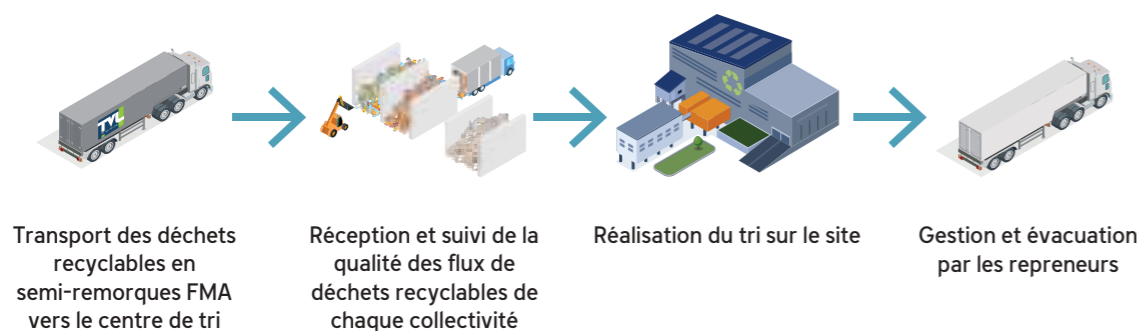
Financement

Un investissement de près de 49 M€ financé comme suit :

- Prêts obtenus par TRI VAL DE LOIR(E) auprès de la Banque Populaire et de la Caisse d'Épargne
- Subvention ADEME
- Subvention FEDER gérée par la Région Centre Val de Loire
- Subvention CITEO



Le périmètre des missions de TRI VAL DE LOIR(E)



Autres missions de TVL en parallèle de la gestion des déchets



Sensibilisation des visiteurs grâce à deux parcours pédagogiques accessibles sur inscription aux particuliers, scolaires, associations, entreprises...



Veille technologique et économique des sites de traitement et valorisation à proximité dans le but d'optimiser les solutions de traitement et de valorisation des déchets triés.

L'équipe

Pour mener ses missions, l'équipe de TRI VAL DE LOIR(E) est composée à ce jour de son PDG, de deux Vice-Présidents, de 4 salariés à temps plein renforcé d'une chargée de communication pour le déploiement des parcours pédagogiques.



Thierry BOULAY
Président Directeur Général
Élu du Loir et Cher (41)



Martin COHEN
Vice-Président
Élu de l'Indre et Loire (37)



Michel ODEAU
Vice-Président
Élu de la Sarthe (72)



Goëry VILAIR
Directeur



Ghislaine CORPS
Responsable Administrative et Comptable



Pauline LION
Chargée de communication







Alice DOS SANTOS
Agent de caractérisation et de communication






Tanguy CHAUCHEAU
Agent de caractérisation et de communication

L'équipe a ainsi mis sur les rails les prestations réalisées par les entreprises.


 **PAPREC** en charge de l'exploitation du tri

 en charge du transport en amont et en aval du centre de tri, après un travail d'optimisation mené par les entreprises  **COGITE**  **SAM**  **EBOAC**



 **GAP RECYCLAGE**  **PAPREC**  **VALCANTE** : en charge de la valorisation énergétique des refus


 **Norske Skog** en charge de la valorisation des papiers issus du tri

 **Société Industrielle de Papier** en charge de la valorisation des cartons issus du tri

 **PAPREC** en charge de la valorisation des PET, PE-PP, Alu, Acier, PCC⁽¹⁾, Gros de Magasin⁽²⁾ issus du tri

 **Samardel** en charge de la valorisation des petits aluminiums issus du tri

Les filières de valorisation des produits issus du centre de tri seront régulièrement réétudiées afin de disposer à tout moment des offres les plus pertinentes d'un point de vue économique et environnemental.

 **TRI 37** À la demande de TRI VAL DE LOIR(E) d'avoir des postes de travail en insertion, PAPREC travaille en collaboration avec TRI 37.

Les relations entre les collectivités et TRI VAL DE LOIR(E)

L'équipe de TRI VAL DE LOIR(E) met en application les décisions prises par son Conseil d'Administration, composé de 18 représentants nommés par les 10 actionnaires. Il définit les choix stratégiques, valide les propositions à l'issue de consultation et fixe les prix annuels de prestation.

⁽¹⁾ Produits Cartonnés Complexes : ce sont les briques d'emballages alimentaires type Tétrapack

⁽²⁾ Gros de Magasins : petits morceaux de papiers et cartons mélangés

De manière plus opérationnelle et plus régulière, l'équipe de TRI VAL DE LOIR(E) travaille en relation étroite avec les techniciens de chaque collectivité pour définir de manière collégiale les modes opératoires et échanger les informations relatives :

- à la collecte
- à la qualité des flux entrants
- aux flux sortants du site
- à l'amélioration des flux
- à d'autres flux à valoriser

La communication et la sensibilisation

Pour atteindre notre objectif commun d'optimiser les flux valorisés, TRI VAL DE LOIR(E) se devait de déployer des outils pédagogiques et de communication à la hauteur du process et des enjeux afin d'accompagner les collectivités et tous les citoyens dans leur geste de tri.

Pour cela, le site propose 2 parcours pédagogiques, conçus par JTS Conseils, une agence d'ingénierie pédagogique locale. Ces parcours ont vocation à être très largement visités par « petits et grands ».

Le parcours intérieur expose tous les sujets liés aux emballages et papiers, au process et à leur recyclage. Il permet de comprendre le process et ses équipements, de prendre conscience des métiers nécessaires à cette activité, de comprendre le devenir des matières et surtout de voir la réalité du site industriel et de ses composantes.



Le parcours extérieur présente les autres déchets, leurs modes de traitement ainsi que la protection de nos ressources et notre environnement.



Ces parcours sont conçus pour répondre aux attentes de tout type de public, des élèves de primaire jusqu'aux adultes. Des visites individuelles seront également possibles de manière très régulières au travers d'inscription sur le site internet de TRI VAL DE LOIR(E). Ils intégreront également un film des travaux réalisés par DRONE CONCEPT 41 et un film réalisé par Pascal GARRET, montrant le cheminement des déchets triés de l'intérieur du process.



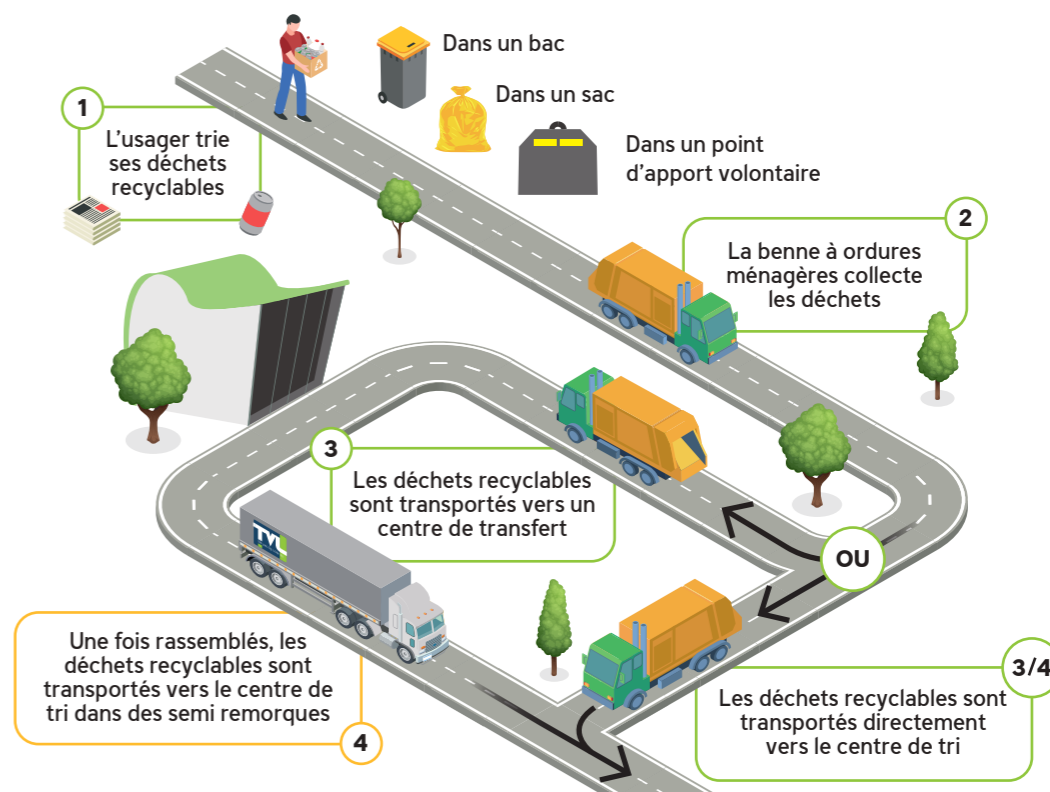
Retrouvez toutes les informations de TRI VAL DE LOIR(E) sur www.trivaldeloire.fr

Votre participation quotidienne à TRI VAL DE LOIR(E)

Maintenant que le centre de tri accueille tous vos emballages, à vous d'intégrer l'équipe grâce à quelques gestes simples :

- Triez tous les emballages et les papiers → pour ne rien perdre
- Pas d'autres déchets → pour faire le moins de refus possible
- Aucun objet avec des piles ou batteries → pour éviter les risques sur le site de tri
- N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres → pour favoriser leur recyclage
- Écrasez ou déformez bien les bouteilles → pour qu'elles ne roulent pas dans les trieurs optiques
- Ne déchirez pas les papiers → pour préserver les fibres du papier
- Diffusez ces bonnes pratiques → pour être toujours plus nombreux à trier

Le parcours des déchets recyclables



■ : Compétences exercées par TRI VAL DE LOIR(E)



Imprimé sur du papier recyclé - Impression : contact@lateliertechat.com - 02 47 37 07 37

Ce centre de tri interdépartemental a bénéficié de l'accompagnement financier de :

Financé
par



Cofinancé par
l'Union européenne